



Province de Québec  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2026, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2026-06 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité au [www.lac-des-seize-iles.com](http://www.lac-des-seize-iles.com).

**Le règlement numéro 2026-06 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.**

<b>Avis de motion :</b>	<b>11 mai 2026</b>
<b>Dépôt du projet :</b>	<b>11 mai 2026</b>
<b>Adoption du règlement :</b>	<b>8 juin 2026</b>
<b>Avis de promulgation :</b>	<b>9 juin 2026</b>

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi 9 juin 2026.

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026. J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier